Un député dépose une loi pour autoriser le SNUS

Rubrique : actualités - Date : vendredi 21 mai 2010

Un député de la majorité UMP a déposé une proposition de loi visant à autoriser en France la vente du snus, un tabac qui ne se fume pas mais se place dans la bouche, censé être moins nocif que la cigarette, ce que dénoncent les anti-tabac indique l'AFP jeudi dans une dépêche.

Thierry Lazaro, député UMP du Nord, est à initiative de cette proposition. Selon lui, cette autorisation permettrait aussi aux buralistes de diversifier leurs activités face à la baisse des ventes de cigarettes.

Le snus est un tabac très finement haché, commercialisé sous forme de tout petits sachets, qui se place entre la gencive et la lèvre supérieure, pendant environ une demi-heure avant d'être jeté.

Présenté comme sans danger, le snus qui est interdit partout en europe, pourrait engendrer un nombre de cancers important. Autorisé seulement en suède, le député s'appuie sur l'expérience suédoise pour convaincre les députés de cette solution. Cependant, il avoue ne pas compter beaucoup de soutien.

Consulter la dépêche AFP

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac